

**ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 7 FEVRIER 2019**

**SOMMAIRE**

**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

**Administration générale**

1. *Marchés publics (délégation du Président)*
2. *Conventions (délégation du Président)*
3. *Document unique d'évaluation des risques professionnels*
4. *Compte Personnel de Formation (CPF)*

**Prévention - communication**

5. *Facturation des agendas VALTOM 2019 aux collectivités*
6. *Campagne de communication départementale 2019 sur le mobilier*
7. *Composteurs individuels de jardin : grille tarifaire 2019 et convention adhérents / VALTOM*

**Finances**

8. *Débat d'Orientation Budgétaire 2019 (DOB)*

**Traitement - transport**

9. *Extension des consignes de tri : validation du scénario*
10. *Conventions de remboursement des travaux d'extension de capacité relatifs à l'ISDND de Puy-Long*
11. *Attribution du marché « entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques sur le territoire du VALTOM »*

**Questions diverses**

12. *Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Ambert, acquisition foncière*
13. *Appel à projets étudiant Système D 2019*

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 FEVRIER 2019**

Le 7 février 2019, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Présents : Mesdames BILLARD Marie-Hélène, BONNET Monique, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DELPOSEN Marc, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GONIN Michel, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, RENAUD Michel.

Pouvoirs : Monsieur MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Mesdames CANALES Marion, CHASSIN Nicole, DEGUI Marie-Christine, GUILHOT Patricia.

Messieurs BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël, PRONONCE Hervé.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

### **Administration générale**

#### *1. Marchés publics (délégation du Président)*

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 janvier 2019.

#### *2. Conventions (délégation du Président)*

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des conventions et des contrats signés par le Président du VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 janvier 2019.

#### *3. Document unique d'évaluation des risques professionnels*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions,
- s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- autoriser le Président à signer tous les documents correspondant.

#### *4. Compte Personnel de Formation (CPF)*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la mise en place du CPF dans la collectivité dans les conditions décrites dans la délibération n° 2019.1092.

### **Prévention - communication**

#### *5. Facturation des agendas VALTOM 2019 aux collectivités*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2019 de 6,18 € HT,
- autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

#### 6. Campagne de communication départementale 2019 sur le mobilier

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le thème des Déchets d'Équipements d'Ameublement pour la campagne départementale 2019,
- procéder à l'actualisation de la signalétique au sein des déchèteries volontaires, accueillant une benne Eco-Mobilier pour les collectivités qui le souhaitent,
- participer activement à la campagne d'information et de sensibilisation du grand public via la communication menée par la collectivité adhérente.

#### 7. Composteurs individuels de jardin : grille tarifaire 2019 et convention adhérents / VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider :

- la grille tarifaire 2019 ci-dessous :

	Prix de vente aux usagers TTC 2019	Prix de vente TTC 2018	Prix refacturation VALTOM / Adhérents TTC 2019
Composteur Petit Modèle (Bois ou plastique, fourni avec 1 bioseau)	32,50 €	32,50 €	32,50 €
Composteur Grand Modèle (Bois ou plastique, fourni avec 1 bioseau)	38,00 €	38,00 €	38,00 €
Aérateur de compost	10,00 €	14,80 €	10,00 €
Pack Compostage Petit Modèle (Composteur + bioseau + aérateur)	42,50 €	40,00 €	Non utilisé
Pack Compostage Grand Modèle (Composteur + bioseau + aérateur)	48,00 €	45,00 €	Non utilisé
Bioseau	2,75 €	2,75 €	2,75 €

L'application de ces tarifs permettra de maintenir la répartition des coûts au niveau actuel soit :

- un taux de prise en charge moyen du VALTOM de 34 %,
  - une participation des usagers à hauteur de 66 % en moyenne du coût d'achat des composteurs,
- la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes pour l'année 2019.

Ces tarifs seront effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Finances

#### 8. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 (DOB)

Il est proposé d'équilibrer le budget 2019 avec :

- une contribution à l'habitant supportée par les structures adhérentes du VALTOM se situant à environ 30,60 € HT par habitant et par an, soit + 0,12 €, + 0,4 %, par rapport à la contribution 2018. Ce montant sera précisé lors de la présentation du BP en mars 2019.
- une facturation à la tonne pour le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants des Ménages (DEM) et des Refus de Tri issus de la Collecte Sélective (RTCS) à 101,23 € HT / t, soit + 1,73 €/t, + 1,75 %, par rapport à 2018.
- un recours à l'emprunt à hauteur de 790 000 € pour les opérations d'investissement liées aux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

A l'occasion des échanges antérieurs et compte tenu à la fois des incertitudes réglementaires et fiscales (évolution de la TGAP, taxe foncière sur les propriétés bâties pour le pôle Vernéa et les ISDND, TGAP sur les mâchefers, ...) mais aussi de la volonté d'accompagner une évolution régulière et lissée du coût de traitement des déchets (pour atténuer notamment l'impact du Gros Entretien Renouvellement qui intervient en 2019 sur le pôle Vernéa), avait été constituée une réserve prudentielle qui tend aujourd'hui

à s'atténuer, comme en témoigne un résultat moindre par rapport à 2018 (4 M€ en 2019 contre 4,9 M€ en 2018).

Il s'ensuit un débat au terme duquel, il est donné, acte au Président de cette présentation.

### **Traitement - transport**

#### *9. Extension des consignes de tri : validation du scénario*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la décision du Bureau du VALTOM, à savoir, de :

- retenir le scénario d'un unique centre de tri en prestation de services afin d'étendre les consignes de tri à tous les plastiques dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- engager une communication harmonisée et mutualisée sur l'ensemble du territoire du VALTOM,
- répondre collégalement (adhérents et VALTOM) à l'appel à projets CITEO pour l'extension des consignes de tri,
- s'engager dans la reprise en maîtrise d'ouvrage de la fonction tri à l'issue du futur marché en démarrant une étude d'aide à la décision sur le montage juridique dès 2020.

#### *10. Conventions de remboursement des travaux d'extension de capacité relatifs à l'ISDND de Puy-Long*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer les conventions établies entre le SICTOM Issoire-Brioude et le VALTOM, ainsi qu'entre le Syndicat du Bois de l'Aumône et le VALTOM et toute pièce y afférant,
- verser à ces 2 collectivités les montants indiqués, avant le 31 décembre 2019.

#### *11. Attribution du marché « entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques sur le territoire du VALTOM »*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- attribuer le marché d'entretien et de curage des ouvrages hydrauliques à compter du 15 février 2019 à la société :
  - VALVERT pour le lot 2 pour un montant de 158 687,00 € HT / an,
- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

### **Questions diverses**

#### *12. Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Ambert, acquisition foncière*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- émettre le mandat des 30 000 € d'indemnisation forfaitaire à l'attention de M. Jean-Paul COMPTE, en contre-partie de l'acquisition des parcelles mentionnées ;
- signer ou donner délégation de signature à un de ses collaborateurs pour l'acte notarié qui sera établi par l'office notarial chargé de ce dossier,
- émettre un mandat des frais de dossier à l'attention de l'office notarial requis.

#### *13. Appel à projets étudiant Système D 2019*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- soutenir financièrement les 3 projets retenus pour un montant de 1 500 € HT par lauréat, inscrit au budget de la collectivité,
- signer la convention d'accompagnement de ces projets par le VALTOM.